



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 17  
29 Janvier 2025

*Par courriel :* Jean-Luc Briand, Président de la Commission  
Christophe Boulle, Maxence Desmas, Benjamin Huteau, Manuel Vinet

*Assiste :* Isabelle Perrette

---

### **Préambule :**

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Christophe Boulle, membre du club de Nantes Don Bosco (544923), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Maxence Desmas membre du club de La Chapelle des Marais FC (501941), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GJ ASL FCCM (560849) et GF Pays Noir (560170)

M. Benjamin Huteau, membre du club de St Julien Divatte FC (561182), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GF Loroux Canton (581197)

M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière FC (501979) ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

---

### **Appel**

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

---

## **1. Approbation du Procès Verbal**

La Commission approuve le PV n° 16 du 15 Janvier 2025 sans réserve.

## 2. Festival Foot U13 – Challenge « Espoirs » Crédit Agricole U13 – Challenge U12

---

- Tour du 11 janvier 2025 et plateaux remis du 18 janvier 2025

- **Renvoi des feuilles de résultats et de composition**

**Rappel** : Les **résultats** sont à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : [iperrette@foot44.fff.fr](mailto:iperrette@foot44.fff.fr) sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

**Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.**

La Commission a reçu l'ensemble des feuilles de résultats et homologue les rencontres et les classements.

## 3. Festival Foot U13F – Coupe Foot5 U13F

---

- Tour du 25 janvier 2025

- **Renvoi des feuilles de résultats et de composition**

**Rappel** : Les **résultats** sont à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : [iperrette@foot44.fff.fr](mailto:iperrette@foot44.fff.fr) sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

**Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.**

La Commission a reçu l'ensemble des feuilles de résultats et homologue les rencontres et les classements.

- **Forfaits**

Festival Foot U13F – SC Nantes

Coupe Foot5 U13F – Guémené FC

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente
- 

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 des dispositions financières des Règlements Généraux du District, l'équipe déclarée forfait est amendée du droit d'engagement.

## 4. Étude du dossier

---

- **Match n° 29940566 Nantes Étoile du Cens 1 – Pornic Foot 1 U13F D1 du 18.01.2025**

La Commission n'a pas reçu la feuille de match de la rencontre en objet.

Vu l'absence de réponse du club recevant,

Considérant l'article 139 et 139 bis des Règlements Généraux du District,

Considérant les articles 28 et 35 du Règlement des Critériums U12/U13 Féminines,

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

En conséquence, la Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité à Nantes Étoile du Cens
- D'amender le club de Nantes Étoile du Cens de la somme de 33 € pour non retour de la feuille de match

## 5. Feuilles de match

---

- **Renvoi des feuilles de match**

**Article 28** : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5<sup>ème</sup> jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

*Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :*

*En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.*

*Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »*

**Article 35 :** « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

**Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.**

⇒ Feuilles de match du week-end du 25 janvier 2025 non reçues :

N° match	Division	Match	Décision
29970032	U13 D1	Campbon Ubcc 1 – Pornichet Es 1	Relance
29971005	U13 D3	Nantes Sporting Club 3 – Vertou Es 2	Relance
29971610	U13 D5	Ancenis Rcasg 4 – St Vincent Lustvi 2	Relance
29971667	U13 D5	Nantes St Médard de Doulon 3 – Nantes Fcta 3	Relance

## 6. Matches reportés

La Commission précise que les clubs ont jusqu'aux vacances de février pour convenir d'une autre commune pour organiser les rencontres non disputées figurant dans la liste annexée.

Le Président de la Commission,  
Jean-Luc Briand



L'assistante,  
Isabelle Perrette

Match	Ancienne date	Nouvelle date
<b>Départemental 5 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe B</b>	<b>641</b>
29971538 61910.1 514661 Guerande Madeleine 2 - 580575 Savenay Malville Pfc 5	25/01/2025 14H	RP
29971542 61914.1 580575 Savenay Malville Pfc 5 - 500258 St Nazaire Ump 4	01/02/2025 12H	RP
<b>Départemental 5 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe C</b>	<b>638</b>
29971580 61938.1 550749 Gj Nord 44 2 - 560414 Gj Mésanger St Gereon 4	25/01/2025 14H	RP
29971582 61940.1 560845 Vallons Erdre Fc Vlp 2 - 552653 Derval Sc Nord Atlan 4	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 5 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe D</b>	<b>637</b>
29971609 61966.1 520139 Moisdon Meiller Edd 2 - 581315 Oudon Couffe Fc 4	25/01/2025 14H	RP
<b>Accès Ligue Elite U13 / 2</b>	<b>Groupe A</b>	<b>596</b>
29969722 60699.1 519195 Nantes Dervallieres 1 - 552653 Derval Sc Nord Atlan 1	18/01/2025 14H	RP
<b>Départemental Elite U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe E</b>	<b>644</b>
29969971 60839.1 540404 Pontchateau Aos 1 - 554118 Gj Abbaretz P Bleue 1	18/01/2025 12H	08/02/2025 RP
<b>Départemental 1 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe A</b>	<b>599</b>
29970030 60900.1 560489 St Joachim St Malo F 1 - 510656 St Andre Des Eaux 1	18/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 1 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe E</b>	<b>601</b>
29970236 61008.1 509217 Vertou Ussa 2 - 513122 Sorinieres Elan F 2	14/12/2024 12H30	RP
<b>Départemental 1 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe F</b>	<b>603</b>
29970272 61044.1 581813 St Hilaire Clisson F 1 - 590304 Vieillevigne Planche 1	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 2 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe A</b>	<b>606</b>
29970518 61099.1 582205 Camoel Presqu'île Fc 1 - 560772 Gj Fc3r Fcam Mfc 1	25/01/2025 11H30	RP
<b>Départemental 2 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe C</b>	<b>612</b>
29970572 61152.1 547054 Riaille Ufce Donneau 1 - 517367 Heric Fc 2	18/01/2025 14H	RP
29970576 61156.1 560845 Vallons Erdre Fc Vlp 1 - 502086 Chateaubriant Al 1	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 4 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe A</b>	<b>625</b>
29971145 61625.1 502274 Guerande St Aubin 2 - 502069 St Nazaire Alert Mea 1	18/01/2025 14H	RP
29971152 61632.1 502069 St Nazaire Alert Mea 1 - 534841 St Marc Sur Mer Foot 4	25/01/2025 14H	RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
<b>Départemental 4 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe B</b>	<b>632</b>
29971170 61650.1 560387 Gj La Baule Cote D'A 2 - 527836 Pornic Goelands Sanm 2	14/12/2024 14H	RP
29971179 61659.1 582205 Camoel Presqu'île Fc 2 - 501946 Montoir Cs 3	25/01/2025 11H30	RP
29971183 61663.1 580575 Savenay Malville Pfc 3 - 502394 Herbignac St Cyr 3	01/02/2025 12H	RP
<b>Départemental 4 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe C</b>	<b>627</b>
29971276 61688.1 513303 Guenrouet Us 2 - 560518 Campbon Ubcc 3	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 4 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe D</b>	<b>624</b>
29971302 61714.1 502086 Chateaubriant Al 2 - 554118 Gj Abbaretz P Bleue 4	25/01/2025 14H	RP
29971304 61716.1 546436 Ent. Cavusg Soudan 1 - 552653 Derval Sc Nord Atlan 3	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 3 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe B</b>	<b>619</b>
29970798 61377.1 560126 Sainte-Reine Crossac 1 - 540404 Pontchateau Aos 2	25/01/2025 14H	RP
29970799 61378.1 514661 Guerande Madeleine 1 - 500258 St Nazaire Ump 2	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 3 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe D</b>	<b>615</b>
29970916 61434.1 520139 Moisdon Meiller Edd 1 - 580423 Gj Loireauxence Vair 3	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 3 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe G</b>	<b>617</b>
29971033 61520.1 581813 St Hilaire Clisson F 2 - 500041 Nantes La Mellinet 3	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 3 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe H</b>	<b>622</b>
29971051 61538.1 547525 Nantes Sud 98 2 - 518479 Bouaye Fc 3	14/12/2024 12H30	RP
<b>Départemental 3 U13 Masculin / 2</b>	<b>Groupe J</b>	<b>623</b>
29971108 61595.1 554096 Villeneuve Bourgneuf 1 - 547589 Machecoul Asr 1	14/12/2024 14H	RP
29971115 61602.1 509069 La Chevroliere Herba 3 - 536713 Paulx Fc 1	25/01/2025 14H	RP
<b>Départemental 2 U13 Féminin A8 / 2</b>	<b>Groupe C</b>	<b>668</b>
29940813 60320.1 502031 E. Stbrevin/Stmarcf. 1 - 540404 Pontchateau Aos 1	01/02/2025 14H	RP
<b>Départemental 3 U13 Féminin A8 / 2</b>	<b>Groupe C</b>	<b>673</b>
29963467 60542.2 582205 Camoel Presqu'île Fc 1 - 517367 Heric Fc 1	18/01/2025 11H30	RP

<b>Type de dossier : Administratif</b>									
Dossier :	22525136	Match :	61541.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2		Groupe H			622
Date :	17/01/2025		18/01/2025	551545 Nantes Etoile Cens 2	-	520086 Vigneux Es 2			
Personne :						Club :	<b>551545 ETOILE DU CENS NANTES</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				22/01/2025	22/01/2025	40,00€	
Dossier :	22525150	Match :	61934.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2		Groupe C			638
Date :	17/01/2025		18/01/2025	552653 Derval Sc Nord Atlan 4	-	550749 Gj Nord 44 2			
Personne :						Club :	<b>550749 GJ NORD 44</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				22/01/2025	22/01/2025	40,00€	
<b>Nombre de dossiers de type : Administratif : 2</b>									

<b>Type de dossier : Administratif</b>					
Dossier :	22541903	Match :	61881.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2	Groupe A 635
Date :	22/01/2025		25/01/2025	502274 Guerande St Aubin 3	- 510656 St Andre Des Eaux 3
Personne :					Club : <b>502274 ST AUBIN GUERANDE</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025 29/01/2025 40,00€
Dossier :	22543651	Match :	62024.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2	Groupe F 634
Date :	24/01/2025		25/01/2025	508472 Indre Basse Us 3	- 502386 Nantes St Pierre 4
Personne :					Club : <b>502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025 29/01/2025 40,00€
Dossier :	22549334	Match :	60815.1	Départemental Elite U13 Masculin / 2	Groupe D 642
Date :	26/01/2025		25/01/2025	501946 Montoir Cs 1	- 551545 Nantes Etoile Cens 1
Personne :					Club : <b>551545 ETOILE DU CENS NANTES</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025 29/01/2025 40,00€
Dossier :	22549335	Match :	61408.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2	Groupe C 620
Date :	26/01/2025		25/01/2025	518734 Plesse Dresny Es 2	- 520437 Nd Landes Esl 1
Personne :					Club : <b>520437 E.S. NOTRE DAME DES LANDES</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025 29/01/2025 40,00€
Dossier :	22559913	Match :	60260.1	Départemental 2 U13 Féminin A8 / 2	Groupe A 669
Date :	29/01/2025		18/01/2025	551545 Nantes Etoile Cens 1	- 542491 Pornic Foot 1
Personne :					Club : <b>551545 ETOILE DU CENS NANTES</b>
Motif :	42	Non retour de feuille de match papier ou FMI			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	42	Non retour de la feuille de match papier ou FMI			29/01/2025 29/01/2025 33,00€
Dossier :	22560025				
Date :	29/01/2025				
Personne :					Club : <b>523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES</b>
Motif :		NON RETOUR FEUILLE PLATEAU ET COMPOS FESTIVAL U13F - CENTRE 7			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	102	NON RETOUR FM PLATEAU/COMPOS COUPES U12/U13			29/01/2025 29/01/2025 17,00€
Dossier :	22560026				
Date :	29/01/2025				
Personne :					Club : <b>563770 SPORTING CLUB DE NANTES</b>
Motif :		Festival U13F - Centre 8 du 25/01			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025 29/01/2025 30,00€
Dossier :	22560037				
Date :	29/01/2025				
Personne :					Club : <b>548227 F.C. PAYS DE GUEMENE</b>
Motif :		Coupe Foot5 U13F du 25/01			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025 29/01/2025 30,00€
<b>Nombre de dossiers de type : Administratif : 8</b>					